

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREDERICTON

Date : lundi 13 mars 2023 à 19 h 30
Lieu : salle du conseil municipal et conférence en ligne

Membres du conseil présents : Mairesse Kate Rogers
Greg Ericson, maire adjoint
Margo Sheppard, conseillère municipale
Jocelyn Pike, conseillère municipale
Mark Peters, conseiller municipal
Eric Megarity, conseiller municipal
Kevin Darrah, conseiller municipal
Cassandra LeBlanc, conseillère municipale
Jason LeJeune, conseiller municipal
Henri Mallet, conseiller municipal

Participation en ligne : Bruce Grandy, conseiller municipal
Steven Hicks, conseiller municipal

Est absent : Ruth Breen, conseillère municipale

Membres du personnel : Steven Hart, directeur général
Jennifer Lawson, secrétaire municipale / directrice adjointe – Affaires juridiques, Bureau de la secrétaire et Ressources humaines
Michelle Brzak, avocate municipale
Michael Baldwin, directeur – Services généraux
Ken Forrest, directeur – Planification et Aménagement
Jane Blakely, directrice – Affaires juridiques, Bureau de la secrétaire et RH
David Seabrook, directeur – Loisirs, Tourisme et Mobilisation communautaire
Dylan Gamble, directeur – Ingénierie et Opérations
Marcello Battilana, gestionnaire – Planification urbaine et Aménagement
Sean Lee, directeur adjoint – Ingénierie et opérations
Alicia Keating, dir. adjointe – Services généraux et trésorière municipale
Mike Walker, directeur adjoint – Ingénierie et Opérations
Wayne Knorr, gestionnaire – Communications
Kyle Rostad, gestionnaire – Achats et Services à la clientèle
Kosta Stasiuk, technicienne de séance
Elizabeth Murray, commissaire municipale
Amy Cronkhite – secrétaire de séance / secrétaire municipale adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Kate Rogers, ouvre la séance ordinaire à 19 h 32.

MOMENT DE RÉFLEXION

Madame la mairesse profite de ce moment pour donner lecture de la reconnaissance territoriale :

Je reconnais que cette séance du conseil municipal de Fredericton a lieu sur le territoire traditionnel wolastoqey. Le territoire du peuple wolastoqiyik est consigné dans les traités de paix et d'amitié visant à établir une relation permanente de paix, d'amitié et de respect mutuel entre des nations égales. Le fleuve qui traverse notre ville est connu sous le nom de Wolastoq, le long duquel vivaient les Wolastoqiyik, « le peuple de la belle et généreuse rivière ».

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par : Greg Ericson, maire adjoint

Appuyé par : Kevin Darrah, conseiller municipal

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton adopte par la présente l'ordre du jour de sa séance ordinaire du 13 mars 2023 moyennant l'ajout, dans la section des points suivants :

- **5.3, Radiation de comptes d'eau et d'égout et procédure de privilège, dans la section Résolutions en bloc;**
- **8.5, Acquisition de camions d'incendie (autopompes-citernes), dans la section Rapports de comités;**
- **8.6, Cession de terrain – 100, Two Nations Crossing, dans la section Rapports de comités**

ADOPTÉ

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré par les membres du conseil municipal.

RÉSOLUTIONS EN BLOC

Proposé par : Cassandra LeBlanc, conseillère municipale

Appuyé par : Margo Sheppard, conseillère municipale

IL EST RÉSOLU QUE, par la présente, le conseil municipal de Fredericton approuve par la présente collectivement les recommandations énoncées dans les résolutions en bloc.

Prolongement de la rue Blizzard – assentiment du conseil (City of Fredericton)

IL EST RÉSOLU QUE la cession de 8 % de terres publiques soit considérée comme une somme d'argent et que le plan final de lotissement produit par SurTek Group Ltd., intitulé « SUBDIVISION PLAN City of Fredericton Subdivision 2022-1 creating Lot 22-1 and Public Street (Public), Vanier Industrial Drive/Beek Court Area, City of Fredericton, County of York, Province of New Brunswick » reçoive l'assentiment du conseil conformément au paragraphe 88(1) de la *Loi sur l'urbanisme*.

Adjudication de contrat : services de conciergerie (P22-50) et ententes

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise et approuve par la présente l'adjudication de contrats découlant de la demande de propositions P22-50 pour la fourniture des services de conciergerie, aux trois fournisseurs suivants ayant obtenu les notes les plus élevées et répondant aux exigences : 9266132 Canada Inc. faisant affaire sous le nom de GDI Services (Canada) LP, pour un prix fixe de 110 982 \$ (TVH en sus) pour la première année, Imperial Cleaners Ltd. pour un prix fixe de 25 800 \$ (TVH en sus) et Crystal Clean Maintenance Ltd. pour un prix fixe de 201 331 \$ (TVH en sus) pour la première année, relativement à la prestation de services de conciergerie dans diverses installations municipales, conformément à la demande de propositions, pour une période d'une (1) année plus quatre (4) périodes de renouvellement d'une (1) année, à prix fixe, sous réserve du budget annuel approuvé;

QUE le conseil municipal de Fredericton approuve et autorise par la présente les ententes entre The City of Fredericton et les trois fournisseurs distincts, soit 9266132 Canada Inc. faisant affaire sous le nom de GDI Services (Canada) LP, Imperial Cleaners Ltd et Crystal Clean Maintenance Ltd (les « ententes »), en ce qui concerne les services de conciergerie pour diverses installations municipales moyennant les frais indiqués dans chaque annexe C pour une période d'une (1) année commençant le 1^{er} avril 2023 et se terminant le 31 mars 2024, plus quatre (4) périodes de renouvellement facultatif d'une (1) année; **QUE** la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer les ententes au nom de la municipalité ainsi que tout autre document juridique nécessaire pour exécuter la présente résolution.

RAPPORT DU COMITÉ PLÉNIER

Radiation des comptes d'eau et d'égout et privilèges (point ajouté)

IL EST RÉSOLU QU'un montant de 6082,95 \$, principal et intérêts, soit radié à des fins de recouvrement.

ADOPTÉ SANS UNANIMITÉ
(le conseiller Darrah ayant voté contre)

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de séance ordinaire du conseil municipal : 12 décembre 2022

Proposé par : Kevin Darrah, conseiller municipal

Appuyé par : Eric Megarity, conseiller municipal

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton approuve par la présente le procès-verbal du 12 décembre 2022.

ADOPTÉ

TROISIÈME LECTURE D'ARRÊTÉS

Arrêté n° L-19.1 – Modifications reflétant l'utilisation de bicyclettes, scooters et véhicules électriques dans les parcs et sentiers, et modifications administratives

Arrêté n° L-19.1, Arrêté modifiant l'arrêté n° L-19, Arrêté concernant les parcs et les réseaux de sentiers

- Lecture du sommaire
- Troisième lecture de l'arrêté n° L-19.1, par titre

Proposé par : Bruce Grandy, conseiller municipal

Appuyé par : Mark Peters, conseiller municipal

IL EST RÉSOLU QUE, conformément à l'article 15(4) de la *Loi sur la gouvernance locale*, le conseil municipal de Fredericton autorise la lecture d'un sommaire de l'arrêté n° L-19.1, Arrêté modifiant l'arrêté n° L-19, Arrêté concernant les parcs et les réseaux de sentiers.

ADOPTÉ

Modification proposée

Proposé par : Cassandra LeBlanc, conseillère municipale

Appuyé par : Margo Sheppard, conseillère municipale

IL EST RÉSOLU QUE l'arrêté n° L-19.1, Arrêté modifiant l'arrêté n° L-19, Arrêté concernant les parcs et les réseaux de sentiers, soit modifié en faisant passer toute référence de vitesse maximale contenue dans l'arrêté de 25 kilomètres par heure à 20 kilomètres par heure.

ADOPTÉ SANS UNANIMITÉ

(le maire adjoint Greg Ericson et les conseillers Mallet et Darrah ayant voté contre)

Proposé par : Bruce Grandy, conseiller municipal

Appuyé par : Mark Peters, conseiller municipal

ATTENDU QUE les municipalités peuvent adopter des arrêtés en application de la *Loi sur la gouvernance locale* et que le conseil municipal autorise la lecture d'un sommaire de l'arrêté n° L-19.1;

IL EST RÉSOLU QUE, par la présente, le conseil municipal de Fredericton donne lecture du sommaire de l'arrêté comme suit : Le projet d'arrêté n° 19.1 a pour but de modifier l'arrêté n° L-19, Arrêté concernant les parcs et les réseaux de sentiers, en le mettant à jour pour tenir compte de l'utilisation de vélos, trottinettes et véhicules électriques dans les parcs et les sentiers, et en y apportant des modifications administratives; QUE ledit arrêté fasse l'objet d'une troisième lecture par titre, tel que modifié.

ADOPTÉ

Arrêté n° R-5.5 – Modifications relatives à l'Arrêté concernant les travaux de plomberie afin d'inclure les annexions du 1^{er} janvier 2023

Arrêté n° R-5.5, Arrêté modifiant l'arrêté n° R-5, Arrêté concernant les travaux de plomberie

- Lecture du sommaire
- Troisième lecture de l'arrêté n° R-5.5, par titre

Proposé par : Margo Sheppard, conseillère municipale

Appuyé par : Mark Peters, conseiller municipal

IL EST RÉSOLU QUE, conformément au paragraphe 15(4) de la *Loi sur la gouvernance locale*, le conseil municipal de Fredericton autorise la lecture d'un sommaire de l'arrêté n° R-5.5, Arrêté modifiant l'arrêté n° R-5, Arrêté concernant les travaux de plomberie.

ADOPTÉ

Proposé par : Margo Sheppard, conseillère municipale

Appuyé par : Mark Peters, conseiller municipal

ATTENDU QUE les municipalités peuvent adopter des arrêtés en vertu de la *Loi sur la gouvernance locale* et que le conseil municipal a autorisé la lecture d'un sommaire de l'arrêté n° R-5.5, Arrêté modifiant l'arrêté n° R-5, Arrêté concernant les travaux de plomberie;

IL EST RÉSOLU QUE, par la présente, le conseil municipal de Fredericton donne lecture du sommaire de l'arrêté comme suit : Le projet d'arrêté n° R-5.5, Arrêté modifiant l'arrêté n° R-5, Arrêté concernant les travaux de plomberie, a pour but de faire en sorte que l'arrêté s'applique dans les limites territoriales de Fredericton, ce qui comprend les zones annexées le 1^{er} janvier 2023; QUE ledit arrêté fasse l'objet d'une troisième lecture par titre.

ADOPTÉ

En raison de son absence lors de l'audition des appuis ou objections, le 27 février 2023 à 19 h 52, le conseiller municipal Kevin Darrah doit se retirer de la salle du conseil.

Arrêté n° Z-5.280 – 111, allée Duncan – Rezonage (Cedar Valley Investments Ltd.)

Arrêté n° Z-5.280, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-5, Arrêté de zonage de The City of Fredericton

- Adoption de conditions
- Lecture du sommaire
- Troisième lecture de l'arrêté n° Z-5.280, par titre

Proposé par : Henri Mallet, conseiller municipal

Appuyé par : Cassandra LeBlanc, conseillère municipale

IL EST RÉSOLU QUE, en ce qui concerne la demande de Cedar Valley Investments Ltd. de modifier le zonage du 111, allée Duncan de zone de services collectifs un (I-1) à zone multirésidentielle cinq (MR-5) et une partie consolidée du 464, chemin Golf Club [NID 01500461] de zone résidentielle cinq (R-5) à zone multirésidentielle cinq (MR-5) afin de permettre la construction d'un immeuble multirésidentiel de 147 logements au 111, allée Duncan, tel que décrit dans le projet d'arrêté n° Z-5.280, le conseil municipal de Fredericton, conformément à l'article 59(1) de la *Loi sur l'urbanisme*, impose par la présente les conditions ci-jointes.

ADOPTÉ

(Le conseiller Kevin Darrah est absent lors du vote.)

Proposé par : Henri Mallet, conseiller municipal

Appuyé par : Cassandra LeBlanc, conseillère municipale

IL EST RÉSOLU QUE, conformément au paragraphe 15(4) de la *Loi sur la gouvernance locale*, le conseil municipal de Fredericton autorise la lecture d'un sommaire de l'arrêté n° Z-5.280, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-5, Arrêté de zonage de The City of Fredericton.

ADOPTÉ

(Le conseiller Kevin Darrah est absent lors du vote.)

Proposition de dépôt de motion

Proposé par : Henri Mallet, conseiller municipal

Appuyé par : Cassandra LeBlanc, conseillère municipale

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton dépose par la présente la troisième lecture de l'arrêté n° Z-5.280 – 111, allée Duncan – Rezonage (Cedar Valley Investments Ltd.)

REJETÉ SANS UNANIMITÉ

(le maire adjoint Greg Ericson et les conseillers Peters, Pike, Megarity, LeJeune, Hicks et Grandy ayant voté contre)

(Le conseiller Kevin Darrah est absent lors du vote.)

Proposé par : Henri Mallet, conseiller municipal

Appuyé par : Cassandra LeBlanc, conseillère municipale

ATTENDU QUE les municipalités peuvent adopter des arrêtés en vertu de la *Loi sur la gouvernance locale* et la *Loi sur l'urbanisme* et que le conseil municipal a autorisé la lecture d'un sommaire de l'arrêté n° 5.280;

IL EST RÉSOLU QUE, par la présente, le conseil municipal de Fredericton donne lecture du sommaire de l'arrêté comme suit : Le projet d'arrêté n° Z-5.280 a pour but de modifier le zonage du 111, allée Duncan de zone de services collectifs un (I-1) à zone multirésidentielle cinq (MR-5), et d'une partie consolidée du 464, chemin Golf Club [PID 01500461] de zone résidentielle cinq (R-5) à zone multirésidentielle cinq (MR-5) afin de permettre la construction d'un immeuble multirésidentiel de 147 logements; **QUE** ledit arrêté fasse l'objet d'une troisième lecture par titre.

ADOPTÉ SANS UNANIMITÉ

(Les conseillers Mallet, LeBlanc et Sheppard ayant voté contre)

(Le conseiller Kevin Darrah est absent lors du vote.)

Le conseiller Kevin Darrah revient à 20 h 07.

RAPPORTS DE COMITÉ

Comité sur la vitalité économique (28 février 2023)

Le conseiller municipal Jason LeJeune, président du Comité sur la vitalité économique, donne un aperçu des points saillants découlant de sa réunion du 28 février 2023.

Entre autres, le consultant William Hicks, de Broken Shovel Consulting, a présenté brièvement son projet de rapport concernant l'examen du programme et des services du patrimoine.

RAPPORTS DU COMITÉ PLÉNIER

Verdir le programme de plantation d'arbres de la ville de Fredericton

Proposé par : Kevin Darrah, conseiller municipal

Appuyé par : Mark Peters, conseiller municipal

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton accepte de Ressources naturelles Canada une subvention de 162 000 \$ visant à aider la municipalité à créer la capacité de mener à bien la plantation d'arbres en situation de changement climatique et de réduire les émissions de carbone nécessaires pour avoir accès à du matériel de plantation adapté au climat grâce à l'aménagement d'une serre où cultiver du matériel de plantation et acquérir des connaissances sur l'exploitation de la serre; **QUE** la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer les documents juridiques nécessaires pour faciliter cette transaction.

ADOPTÉ

Arrêté relatif à la délégation de pouvoir

Proposé par : Greg Ericson, maire adjoint

Appuyé par : Jocelyn Pike, conseillère municipale

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton donne à l'avocate de la municipalité l'ordre et l'autorisation de préparer un arrêté de délégation de pouvoirs conformément à la *Loi sur la gouvernance locale* qui déléguerait au directeur général des pouvoirs, tâches ou fonctions du conseil municipal lui permettant d'examiner en contexte décisionnel diverses questions telles que, mais sans s'y limiter, l'approvisionnement (adjudication de contrat découlant de demandes de propositions ou d'appels d'offres et d'ententes connexes) et des accords relatifs aux services de police et de maintien de l'ordre public ou de respect des lois ou des ententes relatives à la location d'installations, d'équipements ou de véhicules, aux licences de logiciels, à la confidentialité ou à la non-divulgence, aux services de répartition concernant la sécurité publique, aux services téléphoniques et aux approbations ou exceptions liées à l'arrêté concernant les nuisances sonores.

ADOPTÉ

Acquisition d'une partie du 600, chemin Golf Club pour l'emprise de l'allée Duncan

Proposé par : Henri Mallet, conseiller municipal

Appuyé par : Cassandra LeBlanc, conseillère municipale

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise et approuve par la présente l'acquisition de 103,4 m² de terrain sis au 600, chemin Golf Club (partie du SNB PID 75547067) appartenant à Andrew Chamberlain et Michelle Chamberlain pour la somme de neuf mille cinq cents dollars (9500 \$), taxes, et ajustements applicables en sus, à ajouter à l'allée Duncan (voie publique); **QUE** la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer les documents juridiques nécessaires pour faciliter cette transaction.

ADOPTÉ

Acquisition de camions d'incendie (autopompes-citernes) (point ajouté)

Proposé par : Eric Megarity, conseiller municipal

Appuyé par : Mark Peters, conseiller municipal

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise et approuve par la présente l'adjudication de contrats découlant de la demande de propositions P22-41, pour la fourniture et la livraison de camions-citernes d'incendie aux deux fournisseurs suivants ayant obtenu la note la plus élevée et répondant aux exigences, Metalfab Ltd. et Safety Source Fire Inc., pour la fourniture de camions autopompes-citernes (« camions d'incendie ») tels que décrits dans la DP, pour une période commençant le 1^{er} mars 2023 et se terminant deux ans après la réception des camions-citernes, aux prix fixes de 655 298,66 \$ (TVH en sus) et 1 038 623,16 \$ (TVH en sus);

QUE le conseil municipal de Fredericton autorise et approuve par la présente les ententes conclues entre The City of Fredericton et deux fournisseurs distincts, soit Metalfab Ltd. et Safety Source Fire Inc. (les « ententes ») concernant la fourniture de camions d'incendie tels que décrits dans la DP, sous réserve du budget annuel approuvé; QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer l'entente au nom de la municipalité ainsi que les autres documents juridiques nécessaires pour faciliter l'exécution de cette résolution.

ADOPTÉ

Cession de terrain – 100, Two Nations Crossing (point ajouté)

Proposé par : Jocelyn Pike, conseillère municipale

Appuyé par : Steven Hicks, conseiller municipal

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton déclare « excédentaire » et autorise et approuve la cession d'une partie de ±15 571 m² du terrain sis au 100, Two Nations Crossing (SNB NID 75401612) à Ross Ventures Ltd. en échange d'une parcelle de ±27 acres du terrain sis du côté nord de Two Nations Crossing et à l'est de Smartcentres Way (SNB NID 75334011) et de trente mille dollars, taxes et ajustements applicables en sus; QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer les documents juridiques nécessaires à cette transaction, y compris le consentement au processus de planification.

ADOPTÉ

AUTRE QUESTION

Commission de services régionaux de la capitale (CSR-11)

Le maire adjoint Greg Ericson, représentant du conseil pour la CSR-11, indique que le mardi 7 mars 2023, la Commission de services régionaux de la capitale a tenu une réunion virtuelle (Zoom). L'ordre du jour de la réunion et les rapports qui l'accompagnent sont joints en annexe.

MOTION EXCUSANT UNE ABSENCE

Proposé par : Kevin Darragh, conseiller municipal

Appuyé par : Jason LeJeune, conseiller municipal

IL EST RÉSOLU QUE la conseillère municipale Ruth Breen soit excusée de la séance ordinaire du 13 mars 2023.

ADOPTÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par : Mark Peters, conseiller municipal

Appuyé par : Jocelyn Pike, conseillère municipale

IL EST RÉSOLU QUE la séance soit levée à 20 h 22.

ADOPTÉ

Kate Rogers
Mairesse

Jennifer Lawson
Secrétaire municipale